



RÉSUMÉ

RAPPORT DE L'ÉVALUATION FINALE DU PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 1325 AU MALI À TRAVERS LE RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE DES FEMMES AFFECTÉES PAR LE CONFLIT ET LA PROTECTION DE LEURS DROITS



Belgique

partenaire du développement



AVERTISSEMENTS

Cette publication a été commandée par ONU Femmes et réalisée avec le soutien financier de la Coopération Belge. Son contenu relève de la responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les vues de la Coopération Belge, d'ONU Femmes et les autres membres du projet évalué, à savoir les partenaires d'exécution l'ONG ASC, le consortium GRAIP/TARAKAT.

Rencontre entre les femmes de la Case de la Paix de Gao, le 19 juin 2019.
Photo ONU Femmes/Sekou Traore.

© 2021 UN women. All rights reserved.

Produit sous la direction de l'Unité de suivi et évaluation d'ONU Femmes.

Auteurs :

Amadou TRAORE, expert principal en charge de l'évaluation finale du programme du Cabinet d'Etudes AMD International

Benjamin ZOUNGRANA, expert interne en charge de l'évaluation finale du programme du Cabinet d'Etudes AMD International

Evaluation réalisée entre les mois d'avril 2020 et février 2021

Régions de Tombouctou, Gao, Ménaka (Mali)

Design and graphics: Design Plus d.o.o.

RÉSUMÉ
RAPPORT DE L'ÉVALUATION
FINALE DU PROGRAMME
D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE
DE LA RÉOLUTION 1325
AU MALI À TRAVERS LE
RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE
DES FEMMES AFFECTÉES PAR
LE CONFLIT ET LA PROTECTION
DE LEURS DROITS



**UNITÉ DE SUIVI
ET ÉVALUATION
D'ONU FEMMES MALI**
31 Mars 2021

REMERCIEMENTS

L'équipe des consultants de l'évaluation finale indépendante du programme d'appui à la mise en œuvre de la Résolution 1325 au Mali à travers le relèvement économique des femmes affectées par le conflit et la protection de leurs droits, tient à remercier le Bureau Pays d'ONU Femmes Mali, notamment la cellule suivi-évaluation, y compris le personnel du Bureau décentralisé de Gao, pour leur disponibilité et leur appui. Ils ont mis à disposition les informations et documents nécessaires à la réalisation de l'évaluation.

L'équipe d'évaluation remercie aussi le comité de gestion de l'évaluation et le groupe de référence qui ont suivi au plus près le processus d'évaluation et font des observations très pertinentes et constructives.

Nous remercions particulièrement le bailleur de fonds, la Coopération Belge, qui a accepté participer à l'exercice d'évaluation.

Nos remerciements vont également aux départements ministériels au niveau central et déconcentré en charge des questions de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, de l'artisanat et du tourisme, de la santé et de la justice, et aux associations locales partenaires de mise en œuvre qui ont participé au processus d'évaluation et facilité la collecte de données auprès des bénéficiaires.

Nous exprimons également notre gratitude aux femmes, aux leaders communautaires (femmes et hommes) pour leur disponibilité et pour avoir participé à l'évaluation et livré leurs appréciations, témoignages et attentes par rapport au programme.

Enfin tous ceux et toutes celles qui ont participé directement ou indirectement à ce travail trouvent ici toute notre reconnaissance.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Aperçu de l'objet d'évaluation

L'évaluation porte sur le programme d'appui à la mise en œuvre de la Résolution 1325 au Mali à travers le relèvement économique des femmes et filles affectées par le conflit et la protection de leurs droits. Le programme a été financé par la Coopération Belge. Ce programme qui a couvert 3 régions (Tombouctou, Ménaka et Gao), 3 cercles (Ménaka, Bourem et Goundam) et 14 communes dans la partie nord du Mali, a été mis en œuvre sur la période allant de juillet 2017 à décembre 2019 avec un No-Cost Extension (NCE) de trois mois. Sur le budget prévisionnel de 1,5 million d'euros, 1 million a été décaissé et dépensé pour la mise en œuvre des activités du programme.

Les cibles du programme sont les femmes et filles affectées par le conflit ainsi que les ex-combattantes. Le programme vise le relèvement économique des femmes et filles affectées par la crise et la protection de leurs droits conformément aux standards sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Objectifs de l'évaluation et public visé

L'évaluation finale du programme revêt un caractère informatif, pour édifier aussi bien les bailleurs de fonds que l'équipe de gestion du programme. Elle a aussi une dimension formative pour soutenir l'apprentissage et la prise de décision des parties prenantes.

Le but de l'évaluation est d'une part, de mieux situer tous les acteurs sur l'atteinte des objectifs du programme, et d'autre part, de permettre la consolidation des leçons apprises.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont entre autres :

- Documenter les meilleures pratiques, analyser les défis et les faiblesses pour éclairer les actions futures en ce qui concerne la participation des femmes et des jeunes dans la construction de la paix ;

- Évaluer l'efficacité et l'efficience organisationnelle dans la mise en œuvre du programme afin de progresser vers une prise en compte de la perspective genre dans les mécanismes de gestion et de résolution de la paix dans les communautés ;
- Identifier et valider les actions innovatrices en faveur de la participation et de la représentation des femmes dans la construction de la paix ;
- Fournir des recommandations réalisables en ce qui concerne la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (R1325).

Les parties prenantes, qui sont les utilisatrices de l'évaluation, sont entre autres :

- Le Bureau pays d'ONU Femmes Mali ;
- Le Bureau régional d'ONU Femmes ;
- Le bailleur de fonds ;
- Les entités du gouvernement au niveau central et régional ;
- La société civile et les acteurs communautaires ;
- Les bénéficiaires.

Méthodologie

La méthodologie adoptée pour cette évaluation a consisté en un dimensionnement de l'étude en trois phases : i) une phase de préparation de la mission, ii) une phase de collecte et traitement des données et iii) une phase d'analyse des données et de rapportage. Le déroulement de chacune des phases a été pleinement participatif avec les parties prenantes (équipe de projet, partie gouvernementale, bailleur de fonds, ONG et bénéficiaires directs).

L'approche méthodologique adoptée met en synergie les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'évaluation à travers la combinaison de différents outils et méthodes de collecte et d'analyse des données (revue documentaire, entretiens individuels par questionnaire quantitatif et guide qualitatif, et analyse de contenu).

La méthodologie a pris en compte la question du genre dans la collecte en mobilisant une équipe mixte d'assistants et d'enquêteurs composée de 50 % de femmes. La collecte de données sur le terrain s'est

adaptée au contexte de la pandémie de la COVID-19 en recourant exclusivement à la collecte à distance. L'outil d'observation initialement prévu n'a pas été utilisé dans la collecte de données, suite aux orientations du groupe de gestion de l'évaluation qui a recommandé la collecte des données à distance, ce qui a donc été réalisé à travers des appels téléphoniques et des échanges sur zoom ou Skype.

L'évaluation s'est appuyée sur 6 critères d'évaluation, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les effets/impacts, la durabilité et le genre. Chacun de ces critères a été décliné en questions-clés pour guider l'analyse. L'évaluation débouche sur des constats clés, des conclusions concises et des recommandations.

Principaux constats et conclusions

Constat 1 : Le programme d'appui à la Résolution 1325 est aligné sur les référentiels nationaux et internationaux, notamment la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325 au Mali, l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, les Objectifs de développement durable (ODD).

Constat 2 : Le programme d'appui à la Résolution 1325 est aligné également sur les priorités et actions de la Coopération Belge et d'ONU Femmes. Le programme s'inscrit dans les objectifs 3 et 4 du Troisième Plan d'Action National « Femmes, Paix, Sécurité » (PAN, 2017-2021) de la Belgique. Par ailleurs, le programme cadre avec les domaines de la Note Stratégique ONU Femmes Mali 2014-2017 avec extension en 2018-2019 qui retire toutes substances du Plan stratégique 2014-2017 d'ONU Femmes.

Constat 3 : Les questions auxquelles le programme s'adresse et les stratégies d'interventions sont adaptées au contexte et aux besoins des populations cibles (femmes et filles affectées par le conflit). L'élaboration du programme s'est fondée sur une analyse préalable du contexte et des problématiques existantes, et l'identification des cibles s'est faite de façon participative à travers des études de base dans chaque région.

Constat 4 : Les principales activités mises en œuvre en guise de réponse aux problématiques identifiées

sont globalement bien appréciées par les bénéficiaires. La réponse apportée a été en phase avec les besoins exprimés.

Constat 5 : Les besoins et priorités des bénéficiaires n'ont pas connu de changements importants sur les 27 mois de mise œuvre du programme pour nécessiter des ajustements (révision ou nouvelles activités) au niveau dudit programme.

Constat 6 : Le cadre des résultats et des ressources fait montre d'une cohérence interne du programme. Toutefois, des améliorations restent possibles pour répondre aux besoins humanitaires des femmes affectées par le conflit qui ont perdu presque tout. Des améliorations sont également envisageables au niveau de la définition et des modes de calcul des indicateurs de suivi.

Constat 7 : Le système de suivi-évaluation du programme a fourni les livrables attendus notamment les rapports d'exécution périodiques, les rapports de supervision, la base de données des bénéficiaires. Les quelques insuffisances (absence de sigles et abréviations, confusions entre forces et opportunités, entre faiblesses et menaces, incompréhension de la notion de leçon apprise) notées sur la qualité de ces livrables n'affectent pas l'analyse de la mise en œuvre des activités du programme.

Constat 8 : Le programme a atteint 83,3 % des effets attendus et 75 % des produits. Cela correspond à un taux d'atteinte des cibles des indicateurs (effets et produits) de 78,6 %¹. Le contexte d'insécurité dans la zone d'intervention a été la contrainte majeure qui a affecté directement et indirectement la mise en œuvre des activités du programme.

Constat 9 : ONU Femmes a établi des partenariats (formels ou non, directement ou indirectement) avec les structures de l'État, les ONG locales, les leaders communautaires et les bénéficiaires. En revanche, le partenariat avec les autres organisations du système des Nations Unies, notamment avec la MINUSMA, qui devait contribuer à la réalisation conjointe des objectifs du programme, n'a pas été mis en place.

Constat 10 : D'autres partenaires au développement interviennent sur les thématiques de lutte contre les VBG, l'intégration sociale, l'appui aux AGR dans les

¹ C'est le rapport entre le nombre d'indicateurs pour lesquels les cibles sont atteintes et le nombre total d'indicateurs d'effets et de produits

localités du Nord du Mali. Les actions de ces partenaires ont ainsi contribué aux indicateurs d'effets et d'impact du programme d'appui à la Résolution 1325.

Constat 11 : Les activités du programme ont été mises en œuvre suivant les procédures et dispositions du guide d'orientation des partenaires de mise en œuvre d'ONU Femmes. Les ONG locales ont bénéficié au préalable d'une formation sur le Guide. Le programme a adopté la stratégie du faire-faire et d'appui-conseil aux bénéficiaires (assuré par les structures de l'État). L'apport des bénéficiaires a été sollicité dans les différentes réalisations du programme.

Constat 12 : La revue documentaire et les données primaires indiquent les effets suivants :

- Les femmes appuyées exercent des AGR. Cet effet est important. Si 55 % des femmes enquêtées se sentent économiquement autonomes, d'autres (45 %) éprouvent des difficultés à rembourser leur crédit (32 femmes dans le Cercle de Bourem, 59 femmes à Goundam et 63 à Ménaka) et 39 % rencontrent des problèmes d'écoulement de la production (45 femmes dans le Cercle de Bourem, 47 femmes à Goundam et 43 femmes à Ménaka). Il y a lieu de renforcer la résilience de ces femmes contre les chocs exogènes comme la COVID-19.
- L'intégration sociale des femmes affectées par le conflit. L'intégration sociale des femmes affectées est une réalité dans la zone d'intervention du programme. Cette intégration a été facilitée par les rencontres autour des cases de la paix et du crédit rotatif. Ce rapprochement entre les femmes déplacées internes et les femmes des communautés d'accueil va enclencher progressivement le processus de réconciliation entre les communautés au niveau local.

- L'engagement des hommes et des acteurs communautaires dans la lutte contre les VBG. Le programme a eu des résultats importants sur le changement de comportement en faveur des questions de VBG. Des hommes et acteurs communautaires sensibilisés sont engagés et certains sont membres des 26 comités de veille et d'alerte mis en place dans les villages et quartiers. La dynamique communautaire est bien lancée. Toutefois, il faut rappeler que le changement de comportement sur des questions de société comme les VBG, commande un travail de longue haleine pour avoir un effet d'entraînement à l'échelle des villages, des communes et cercles.

- Les dénonciations des cas de VBG par les survivantes elles-mêmes. Dans la zone d'intervention, les dénonciations par les survivantes deviennent de plus en plus une réalité. Les activités de sensibilisation ont permis de déconstruire les pesanteurs socio-culturelles qui commencent à tomber. Les services de prise en charge, qui améliorent la qualité des services offerts grâce aux formations et dotations en équipement reçues, commencent à enregistrer des dénonciations volontaires.

Constat 13 : Le programme a développé des stratégies et des activités de renforcement et d'appui qui sont de nature à maintenir les effets à la fin du programme. Quelques effets fragiles sont observés (notamment le relèvement économique) en raison des difficultés d'écoulement et de remboursement des crédits.

Constat 14 : Le programme d'appui à la Résolution 1325 a pris en compte les considérations de genre en améliorant l'autonomisation économique des femmes et en renforçant leurs capacités techniques, managériales, de plaidoyer et de leadership, l'idée étant de réduire les écarts entre hommes et femmes et d'infléchir les facteurs socio-culturels.

Conclusion 1 : Constats 1 et 2 (Pertinence)

Le programme d'appui à la Résolution 1325 à travers le relèvement économique des femmes affectées par le conflit est pertinent au regard des priorités au niveau international et national sur la participation, la prévention, la protection et le relèvement économique post-conflit (Constats 1 et 2). Sa mise en œuvre contribue entre autres au Troisième Plan d'Action National « Femmes, Paix, Sécurité » (PAN, 2017-2021) de la Belgique, aux Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 10 et 16 ; à la Note stratégique d'ONU Femmes Mali 2014-2017 avec extension 2018-2019, au Plan stratégique 2014-2017 d'ONU Femmes, aux deuxième et troisième Plans d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325 au Mali, et à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Conclusion 2 : Constats 3, 4 et 5 (Pertinence)

Le programme d'appui à la Résolution 1325 à travers le relèvement économique des femmes et des filles affectées par le conflit est pertinent au regard du contexte et des besoins des femmes affectées par le conflit et des populations dans la partie nord du Mali (Constats 3, 4 et 5). Le programme adresse des actions adaptées au contexte de la zone d'intervention marqué par des violences basées sur le genre, l'exclusion de la femme dans le processus de paix au niveau local, des besoins d'appui au renforcement et/ou au démarrage d'AGR des femmes, et l'intégration sociale des femmes affectées.

Conclusion 3 : Constat 6 (Pertinence)

La cohérence interne du programme d'appui à la Résolution 1325 est globalement appréciable (Constat 6). Les grands thèmes du programme (la protection, la participation, la prévention et le relèvement économique post-conflit) apparaissent clairement dans la logique d'intervention (impact, effet, extrant). Les cibles du programme sont les femmes et filles affectées par le conflit et les ex-combattantes. Toutefois, les activités du programme répondent insuffisamment aux besoins humanitaires de certaines femmes déplacées dépourvues du minimum vital (vivres, vêtements, abris). Aussi des améliorations substantielles ont été notées dans le cadre de suivi des indicateurs notamment sur la définition et les modes de calcul des indicateurs. Tel que conçu, le cadre de suivi des indicateurs n'intègre pas la perspective de suivi de l'évolution réelle des indicateurs.

Conclusion 4 : Constat 7, 8, 9 (Efficacité)

L'efficacité du programme est appréciable (Constat 8). Ces résultats ont été atteints grâce aux partenariats fructueux (formels ou non, directement ou indirectement) qu'a pu nouer ONU Femmes avec les structures de l'État, les ONG locales, les leaders communautaires et les bénéficiaires (Constat 9). Bien que le système de suivi-évaluation ait fonctionné et fourni les livrables attendus, quelques insuffisances sont à noter au niveau de la conception du cadre de résultat du programme et la compilation des valeurs de baseline et de cibles dans un seul et même document. (Constat 7).

Conclusion 5 : Constat 11 (Efficience)

La mise à disposition du Guide d'orientation et la capacitation des acteurs ont permis une utilisation économe des ressources du programme (Constat 11). Les approches adoptées dans la mise en œuvre des activités du programme ont permis la réalisation des activités de manière économe. Il s'agit notamment de la stratégie du faire-faire, l'appui-conseil aux bénéficiaires assuré par les structures de l'État, la contribution des bénéficiaires, et le renforcement des capacités des services locaux de santé et de la chaîne pénale. Ces approches ont contribué à l'optimisation de l'utilisation des ressources du programme.

Conclusion 6 : Constats 10 et 12 (Impact)

Le programme d'appui à la Résolution 1325 a produit des effets intéressants (Constats 10 et 12). En matière de relèvement économique, 3 419 femmes exercent des AGR, disposent d'épargne positive et sont en mesure de couvrir leurs besoins financiers. Cependant, certaines ont besoin que l'appui soit renforcé car elles éprouvent des difficultés à écouler leurs productions (40 %) et à rembourser leur crédit (45 %).

Sur le plan de la cohésion sociale, il y a eu un rapprochement entre les femmes et filles déplacées et les femmes des communautés d'accueil (92 % des femmes et 93 % des hommes enquêtés confirment l'information). Les séances de sensibilisation au niveau des cases de la paix et les rencontres au titre des crédits rotatifs ont fortement contribué à ce rapprochement. L'intégration sociale des femmes et filles déplacées est déclenchée et devrait se cimenter progressivement.

Relativement à la prévention et à la lutte contre les VBG, l'engagement des hommes et des acteurs communautaires et le fonctionnement des comités de veille sont des résultats tangibles sur le terrain. Le défi ici est d'atteindre une masse critique d'hommes et d'acteurs communautaires engagés pour obtenir un effet important au niveau local et infléchir les comportements et les pesanteurs socio-culturels. Le nombre des comités de veille devrait également s'accroître, permettant ainsi de réduire leur champ de couverture géographique. Chaque village ou quartier pourrait alors avoir le sien.

La femme contribue aux débats et échanges sur le processus de paix et de réconciliation au niveau local (96 % des femmes et 96 % des hommes enquêtés le reconnaissent). Les groupes armés et les communautés sont d'une manière générale réceptifs à la représentativité et à la participation de la femme. 69 % des femmes et 77 % des hommes enquêtés soutiennent que le rôle de la femme dans le processus de la réconciliation est positivement apprécié par les groupes armés.

Conclusion 7 : Constats 13 (Durabilité)

Les conditions de pérennisation des résultats générés par le programme d'appui à la Résolution 1325 sont globalement appréciables (Constat 13). Quelques effets fragiles sont observés (notamment le relèvement économique) en raison des difficultés d'écoulement et de remboursement des crédits. Plus de 39 % des femmes enquêtées disent rencontrer ces problèmes et avoir besoin d'appui au risque d'un retour à la situation de départ.

Conclusion 8 : Constats 14 (Genre et Droits humains)

Le programme d'appui à la Résolution 1325 a pris en compte les considérations de genre en améliorant l'autonomisation économique des femmes et en renforçant leurs capacités techniques, managériales, de plaidoyer et de leadership (Constat 14). Les femmes prennent de plus en plus conscience que leur rôle ne se limite pas au foyer : elles réclament le droit de participation, luttent contre les pesanteurs socio-culturelles, acquièrent progressivement leur autonomie économique. Les femmes ne mènent pas ce travail de changement des comportements seules, elles ont réussi à mobiliser certains acteurs communautaires (titulaires de responsabilités) dans la promotion du genre et des droits humains. L'enquête terrain a montré qu'il y a encore des poches de résistance. Dans les localités d'Intadeini et d'Inagar, l'équipe projet n'a pas déroulé les activités du crédit rotatif et de sensibilisation au mariage des enfants/forcé en raison de la forte résistance des acteurs. Le principe de participation de la femme aux questions sociétales étant acceptée par la communauté et les groupes armés, il ne reste qu'à poursuivre le renforcement des capacités des femmes afin d'atteindre une masse critique de femmes renforcées. Et cela passe par le renforcement des réalisations du programme (cases de la paix, comités de veille et d'alertes, etc.). Sur le plan économique, les femmes acceptent les risques et en prennent de plus en plus pour investir avec en toile de fond l'autonomisation économique. Les profits générés sont utilisés pour elles-mêmes et aussi pour le foyer. Elles changent de ce fait le regard des hommes et de la communauté sur leurs capacités autrefois qualifiées d'improductives. Cette autonomisation économique constitue la porte d'entrée à la déconstruction des règles de la société qui leur étaient très défavorables.

Principales recommandations

La formulation des recommandations a été un processus continu et participatif : Le processus de formulation des recommandations a commencé non pas après le traitement et l'analyse des données mais déjà lors la revue documentaire et la collecte de données sur le terrain. Le processus a continué sur la durée de l'évaluation. Les premières moutures des recommandations ont été des propositions qui émanent certes du consultant mais aussi des acteurs interrogés. Ces propositions ont été discutées lors des entretiens avec l'équipe projet. Lorsque la pertinence est confirmée et les preuves réunies, la formulation de la recommandation est faite. Les recommandations ont aussi été passées à la loupe par le comité de gestion de l'évaluation et le groupe de référence à des fins de validation.

Recommandation 1 : Dans la phase d'élaboration des projets ou au démarrage, veiller à développer un système de S&E opérant qui permet de suivre l'évolution des indicateurs du cadre logique. La définition et les modes de calcul des indicateurs doivent être indiqués dans le plan de S&E et partagés avec les acteurs. La cellule S&E du bureau pays appuiera les équipes projets pour asseoir un tel système de S&E des projets.

Ancrage : Cette recommandation se fonde sur la conclusion 3/Pertinence. Les liens entre Recommandations – Conclusions – Constats et Questions-clés sont schématisés en annexe 22.

Responsable : L'équipe de projet

Priorité² : Haute

Recommandation 2 : Renforcer à travers des interventions futures l'appui aux 52 coopératives mises en place pour s'assurer de leur autonomisation économique effective au niveau individuel et collectif. Les résultats obtenus qui sont encourageants méritent d'être consolidés. La consolidation devrait permettre de lever les risques liés au remboursement des crédits et à l'écoulement de la production, et garantir des réinvestissements conséquents et durables. Ce renforcement consistera d'une part à encourager les coopératives à s'ouvrir sur les marchés régionaux, nationaux et africains, et d'autre part à accorder des appuis additionnels pour garantir les investissements (transfert monétaire conditionnel ou inconditionnel). Il s'agira pour ONU Femmes de rechercher des financements pour consolider les résultats.

Ancrage : Cette recommandation se fonde sur les conclusions 7 et 8.

Responsable : ONU Femmes

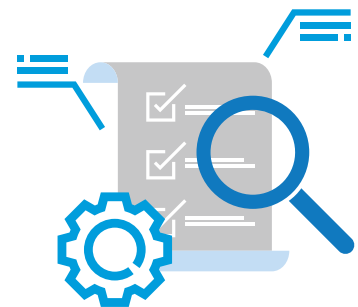
Priorité : Haute

Recommandation 3 : Poursuivre à travers des interventions futures les actions de sensibilisation garantissant le respect des droits fondamentaux des femmes et filles affectées par le conflit afin de consolider les acquis, notamment l'engagement des acteurs communautaires et des hommes dans la lutte contre les VBG, le leadership de la femme et sa participation au processus de paix et de réconciliation au niveau local. Il s'agira de travailler à augmenter le nombre des comités de veille, des cases de la paix et des plateformes multifonctionnelles et de poursuivre la capacitation des femmes leaders. La recherche de financement pour le renforcement des résultats est nécessaire.

Ancrage : Cette recommandation se fonde sur les conclusions 6, 7 et 8.

Responsable : ONU Femmes

Priorité : Haute.



² 3 niveaux de priorité sont considérés : Faible, Moyenne et Haute



Belgique

partenaire du développement

Ambassade Belgique au Mali
Rue 247 Porte 209 - Quartier Hippodrome
Bamako - Mali



Représentation ONU Femmes Mali,
Maison Commune des Nations Unies,
Badalabougou Mali-Bamako

Tél. : (+223) 20 22 21 24
Site web: <http://www.unwomen.org>